



**FR**

**COMMISSION DES FINANCES**  
**96<sup>ème</sup> session**  
**Rome/distance, 12 octobre 2023**

UNIDROIT 2023  
C.F. (96) 8  
Original: anglais  
octobre 2023

**RAPPORT**

(préparé par le Secrétariat d'UNIDROIT)

1. La 96<sup>ème</sup> session de la Commission des Finances s'est tenue en présentiel à Rome, ainsi qu'en visioconférence, le 12 octobre 2023.

**Point n° 1 de l'ordre du jour:      Ouverture de la session**

2. Le *Président* a ouvert la session et souhaité la bienvenue à tous les membres de la Commission (pour une liste complète des participants, voir [l'Annexe I](#)). Il a noté que plusieurs nouvelles personnes avaient été nommées au sein de la Commission et a souhaité une chaleureuse bienvenue à S.E. M. l'Ambassadeur Renato Mosca de Souza, nouvel Ambassadeur du Brésil en Italie, qui participait en personne à la réunion.

**Point n°2 de l'ordre du jour:      Nomination du Président de la Commission des Finances ([F.C. \(96\) 1](#))**

3. Le *Secrétaire Général* a indiqué qu'un nouveau *Président* devait être nommé. Il a réaffirmé toute sa reconnaissance au *Président* sortant, M. Samuel Rothenberg. Conformément à la pratique établie par UNIDROIT de nommer à la présidence de la Commission son membre le plus ancien sur la base de la date d'accréditation auprès du Gouvernement italien et compte tenu du défi que représenterait la présidence de la Commission des Finances à distance, le Secrétariat d'UNIDROIT a proposé de nommer comme nouveau *Président* M. Masamichi Yamashita, le représentant du Japon. Le Secrétaire Général a ensuite demandé à la Commission si elle souhaitait entériner cette nomination.

4. Les membres de la Commission des Finances ont appuyé à l'unanimité la nomination de M. Yamashita comme nouveau *Président* de la Commission des Finances.

5. *La Commission a nommé M. Masamichi Yamashita, représentant du Japon, en tant que nouveau Président de la Commission des Finances.*

**Point n° 3 de l'ordre du jour:      Adoption de l'ordre du jour ([C.F. \(96\) 1](#))**

6. Le nouveau *Président* a remercié la Commission pour sa confiance et a salué le travail important que la Commission avait accompli sous la direction du *Président* sortant. Il a noté que 2023 était une année importante pour UNIDROIT, dans la mesure où il s'agissait de la première année de mise en œuvre de l'ambitieux Programme de travail de l'Institut pour la période triennale 2023-2025. Il a expliqué que la réunion de la Commission des Finances avait pour objectif principal de

préparer les documents portant sur les questions financières à soumettre à l’Assemblée Générale lors de sa 82<sup>ème</sup> réunion en décembre 2023.

7. Le *Président* a proposé l’adoption de l’ordre du jour et a invité les membres de la Commission à formuler des observations. *L’ordre du jour a été adopté tel que proposé dans le document C.F. (96) 1 (voir l’[Annexe II](#)).*

**Point n° 4 de l’ordre du jour: [Modifications définitives du Budget et des Comptes pour l’exercice financier 2022 \(C.F. \(96\)2\)](#)**

8. Le *Président* a attiré l’attention de la Commission sur le document C.F. (96) 2 concernant les Comptes pour l’exercice financier 2022 et a invité le Secrétaire Général à présenter ce document.

9. Le *Secrétaire Général* a rappelé que le Budget pour l’exercice 2022, tel qu’approuvé par l’Assemblée Générale lors de sa 80<sup>ème</sup> session (décembre 2021), prévoyait des dépenses et des recettes à hauteur de 2.335.000,00 €. Les Comptes pour 2022 montraient que les recettes effectives avaient été inférieures aux prévisions (2.252.462,68 €). Conformément à l’approche prudente de l’Institut, le Secrétariat avait été en mesure de limiter les dépenses effectives à 2.297.333,33 € en 2022, entraînant un solde débiteur en 2022 de 44.870,65 €, soit une réserve résiduelle de 276.074,08 €. Le Secrétaire Général a fait savoir qu’il était à disposition pour fournir des explications ou des informations complémentaires sur toute partie du document à l’examen.

10. Le *Président* a remercié le Secrétaire Général pour ses explications et s’est félicité des efforts du Secrétariat visant à limiter dans la mesure du possible les dépenses effectives en 2022, compte tenu du fait que les recettes effectives avaient été inférieures aux prévisions.

11. *La Commission a décidé de transmettre un avis positif sur les modifications définitives du Budget et des Comptes pour l’exercice 2022 à l’Assemblée Générale pour sa 82<sup>ème</sup> session (Rome, 14 décembre 2023).*

**Point n° 5 de l’ordre du jour: [Ajustements au Budget de l’exercice financier 2023 \(C.F. \(96\) 3\)](#)**

12. Le *Président* a attiré l’attention de la Commission sur le document C.F. (96) 3 et a invité le Secrétaire Général à le présenter.

13. Le *Secrétaire Général* a expliqué que le document C.F. (96) 3 fournissait à la Commission une mise à jour concernant les dépenses courantes pour 2023. Il a rappelé que les premières estimations des recettes et des dépenses pour l’exercice 2023 avaient été examinées par la Commission des Finances lors de sa 93<sup>ème</sup> session (mai 2022). Ces premières estimations avaient été soumises au Conseil de Direction qui avait établi le projet de Budget 2023 lors de sa 101<sup>ème</sup> session (juin 2022). Le projet de Budget avait ensuite été soumis aux Gouvernements des États membres d’UNIDROIT pour observations. Les Gouvernements de l’Irlande et – bien que cela n’ait pas été expressément notifié – le Portugal accepteraient de rester dans une catégorie de contribution d’État membre plus élevée en 2023, tandis que les Gouvernements argentin et brésilien avaient demandé une prolongation de la suspension temporaire de leur reclassement dans le Tableau des contributions. Le projet de Budget pour 2023 avait ensuite été présenté à la Commission des Finances lors de sa 94<sup>ème</sup> session (octobre 2022) et finalement approuvé par l’Assemblée Générale lors de sa 81<sup>ème</sup> session (décembre 2022).

14. Le Secrétaire Général a noté que la Commission des Finances avait été informée lors de sa 94<sup>ème</sup> session que des ajustements au Budget pour 2023 devraient être apportés dans le courant de l’année 2023 afin de refléter l’augmentation régulière des salaires versés au personnel chaque année. Ces dernières années, l’augmentation des paiements de salaires avait été calculée sur la base du

Budget de l'année précédente, alors qu'une approche basée sur les Comptes de l'année précédente fournirait une estimation plus réaliste. Le Secrétariat avait donc présenté des propositions d'amendements au Budget 2023 à la Commission des Finances lors de sa 95<sup>ème</sup> session (mars 2023).

15. Le Secrétaire Général a expliqué que le document F.C. (96) 3 présentait quelques modifications aux ajustements proposés au Budget 2023 tels que présentés à la Commission des Finances en mars 2023, principalement sur la base des comptes partiels disponibles pour l'exercice financier en cours. Les dépenses prévues au Chapitre 1 (Frais de réunions et de déplacements) et au Chapitre 3 (Charges sociales) avaient été ajustées à la baisse, tandis que les dépenses prévues au Chapitre 2 (Appointements et indemnités à titre de rémunération), au Chapitre 5 (Frais d'entretien) et au Chapitre 6 (Bibliothèque) devraient être légèrement supérieures aux prévisions de mars 2023. Le montant total des recettes et des dépenses en 2023 devrait s'élever à 2.427.586,00 €, comme cela avait été prévu par la Commission des Finances en mars 2023.

16. Le Secrétaire Général a ajouté que l'augmentation des recettes attendues en 2023 par rapport à 2022 s'expliquait principalement par l'attente d'une réduction des arriérés de contributions des États membres et par le fait que deux nouveaux États avaient adhéré à UNIDROIT en 2023 (la République de Singapour et la Mongolie).

17. Le *Président* a remercié le Secrétaire Général pour ses explications détaillées et pour le haut niveau de transparence.

18. La *représentante des États-Unis d'Amérique* a remercié le Secrétaire Général pour l'excellent document et a exprimé sa sincère appréciation pour le niveau de transparence et de budgétisation responsable d'UNIDROIT.

19. S.E. l'Ambassadeur Mosca de Souza, *représentant du Brésil*, s'est joint à la représentante des États-Unis pour remercier le Secrétaire Général pour cet ensemble de documents complets et transparents.

20. Le *représentant de l'Indonésie* a félicité le *Président de la Commission* pour sa nomination. Il a remercié le Secrétaire Général pour la mise à jour concernant le Budget 2023 et a accueilli favorablement la prise en compte, dans le Budget ajusté, des contributions des deux nouveaux États membres. Il a exprimé l'espoir que d'autres États, notamment d'Asie du Sud-Est, rejoindraient UNIDROIT, dans la mesure où le Secrétariat continuait à accroître sa visibilité et à développer ses activités. Par ailleurs, il s'est félicité de la proposition d'ajustement à la hausse du budget pour les logiciels de la Bibliothèque, jugés très bénéfiques pour les chercheurs indonésiens.

21. La *représentante du Canada* a félicité le nouveau *Président* pour sa nomination et a exprimé sa satisfaction de pouvoir travailler sous sa direction. Elle a remercié le Secrétaire Général pour son approche proactive et prudente dans la gestion du budget d'UNIDROIT. Elle a noté que les ajustements proposés pour le Budget 2023 étaient clairement exposés et paraissaient très raisonnables.

22. Le *Secrétaire Général* a remercié les membres de la Commission des Finances pour leurs interventions constructives et a remercié en particulier le représentant de l'Indonésie pour son soutien à l'augmentation proposée des dépenses relatives à la Bibliothèque. Il a expliqué que le budget de la Bibliothèque d'UNIDROIT était faible par rapport à celui d'autres bibliothèques similaires, ce qui avait rendu difficile pour la Bibliothèque de suivre l'évolution dans ce domaine. Il a noté que la Bibliothèque mettait tout en œuvre pour limiter ses dépenses, notamment en acceptant avec gratitude les donations d'autres bibliothèques et institutions.

23. La *Commission* a pris note des ajustements proposés au Budget pour l'exercice 2023 et a recommandé leur approbation par l'Assemblée Générale lors de sa 82<sup>ème</sup> session (Rome, 14 décembre 2023).

**Point n° 6 de l'ordre du jour:** **Informations sur les contributions extrabudgétaires reçues en 2023 et sur leur utilisation pour les activités et projets de l'Institut ([C.F. \(96\) 4](#))**

24. Le *Président* a attiré l'attention de la Commission sur le document C.F. (96) 4, et a invité le Secrétaire Général à le présenter.

25. Le *Secrétaire Général* a présenté le document qui précisait l'utilisation et l'objet des contributions extrabudgétaires reçues par l'Institut en 2023. Il a remercié le Gouvernement de la République populaire de Chine pour sa contribution de 18.000 € au Programme de bourses d'études, de stages et de recherches d'UNIDROIT. Il a également exprimé sa gratitude au Gouvernement italien pour sa générosité visant à financer une Chaire pour un chercheur africain afin d'aider UNIDROIT dans ses travaux dans le domaine du droit et de l'agriculture. En outre, le Ministère italien des affaires étrangères et de la coopération internationale avait octroyé une subvention importante pour l'organisation de la deuxième édition du Programme international d'UNIDROIT pour le droit et le développement (PIDD), anciennement connu sous le nom d'Université internationale d'été, destiné à des juristes africains et qui avait connu un grand succès. Il a également fait part de son espoir de voir se tenir une troisième édition en 2024. Par ailleurs, il a remercié le Gouvernement italien pour sa contribution antérieure de 735.600,00 € pour la rénovation de la façade de la Villa Aldobrandini. Il a exprimé le souhait que les travaux commencent rapidement.

26. Par ailleurs, le Secrétaire Général a mentionné qu'une fondation néerlandaise avait accordé une généreuse subvention pour agrandir la Bibliothèque ainsi que la mise à jour et la numérisation de ses collections. Grâce à cette subvention, un nouvel espace de la Bibliothèque avait été ouvert au début de l'année et accueillait, entre autres, le Centre de droit nordique nouvellement créé. Enfin, le Secrétaire Général a noté que la Banque d'Italie avait généreusement accepté de créer une Chaire pour un chercheur qui assisterait le Secrétariat principalement dans le cadre du projet sur l'insolvabilité bancaire. Le Secrétaire Général a souligné que les contributions extrabudgétaires reçues en 2023 témoignaient des efforts du Secrétariat pour maintenir et accroître les activités de l'Institut sans affecter ses États membres.

27. Le *Président* a remercié le Secrétaire Général pour sa présentation et a salué les efforts du Secrétariat pour mobiliser des fonds extrabudgétaires pour élargir les activités d'UNIDROIT.

28. Le *représentant de l'Italie* a félicité le *Président* pour sa nomination. Il a remercié le Secrétaire Général pour sa direction et pour les documents présentés. Il a félicité UNIDROIT pour sa transparence et pour sa gestion budgétaire prudente. Il a indiqué que le Gouvernement italien était heureux de contribuer aux activités d'UNIDROIT, également par le biais de contributions extrabudgétaires. Il a salué le succès du PIDD, dont il espérait la continuation à l'avenir.

29. La *représentante de la République populaire de Chine* a félicité le *Président* pour sa nomination et a remercié le Secrétaire Général pour les documents transparents et complets. Elle a indiqué que la République populaire de Chine était très satisfaite des travaux d'UNIDROIT dans le domaine du droit privé. Elle a indiqué que son Gouvernement était heureux de contribuer au Programme de bourses, de stages et de recherches d'UNIDROIT, qui permettait à des chercheurs de pays en développement d'effectuer des recherches au sein de l'Institut.

30. Le *Président* a remercié les représentants de l'Italie et de la République populaire de Chine pour leurs remarques bienveillantes et le soutien généreux apporté à l'Institut.

31. Le *Secrétaire Général* a souligné l'importance que revêtait la part de la contribution du Gouvernement de la République populaire de Chine au Programme de bourses d'études, de stages et de recherches d'UNIDROIT qui était destinée à financer des périodes de recherche à UNIDROIT par des chercheurs de pays en voie de développement.

32. *La Commission a pris note des informations sur les contributions extrabudgétaires reçues par UNIDROIT en 2023.*

**Point n° 7 de l'ordre du jour: Arriérés de contributions des États membres (C.F. (96)5)**

33. Le *Président* a attiré l'attention de la Commission sur le document C.F. (96) 5 et a invité le Secrétaire Général à présenter ledit document.

34. Le *Secrétaire Général* était très satisfait d'annoncer que plusieurs États membres avaient payé leurs arriérés dans le courant de l'année 2023, dont certains pays qui avaient des arriérés de longue date. Il a remercié ces États membres et a exprimé sa gratitude à tous les États qui avaient réglé leurs contributions en temps voulu. Il a expliqué que le tableau du document F.C. (96) 5 montrait le montant relativement limité des arriérés restants et a exprimé l'espérance que ces arriérés seraient bientôt réglés. Enfin, il a expliqué que le tableau ne présentait pas les contributions impayées des États membres inactifs. Les États inactifs qui le souhaitaient pourraient redevenir actifs en demandant un accord de paiement qui serait alors présenté à la Commission des Finances.

35. Le *Président* a remercié le Secrétaire Général pour ses explications et a invité les participants à faire part de leurs commentaires.

36. La *représentante de l'Allemagne* a félicité le *Président* pour sa nomination. Elle a remercié le Secrétaire Général pour ses explications et a loué le Secrétariat pour l'excellence de ses documents. Elle a indiqué que le Gouvernement de l'Allemagne était très satisfait de constater la réduction des contributions impayées des États membres. Elle a félicité le Secrétariat pour ses efforts pour réduire les arriérés et a remercié les États membres qui avaient réglé leurs arriérés en 2023. Elle a souligné l'importance des travaux d'UNIDROIT et la nécessité de payer les contributions des États membres en temps voulu pour permettre à l'Institut de mener à bien ses travaux. Elle a exprimé l'espérance qu'une solution serait bientôt trouvée pour les arriérés restants et a offert son soutien aux efforts du Secrétariat à cette fin.

37. Le *Secrétaire Général* a remercié la *représentante de l'Allemagne*. Il a indiqué que l'élection des membres du Conseil de Direction en décembre 2023 avait probablement incité les États membres ayant des arriérés à s'acquitter de leurs contributions impayées.

38. *La Commission a pris note de l'état des arriérés de contributions des États membres.*

**Point n° 8 de l'ordre du jour: Projet de Budget 2024 et observations soumises par les États membres (C.F. (96) 6)**

39. Le *Président* a attiré l'attention de la Commission sur le document C.F. (96) 6 et a invité le Secrétaire Général à le présenter.

40. Le *Secrétaire Général* a fait référence au document F.C. (96) 6 et a expliqué que la Commission des Finances était invitée à formuler un avis sur le projet de Budget pour l'exercice 2024, qui serait soumis à l'Assemblée Générale lors de sa 82<sup>ème</sup> session en décembre 2023.

41. Le *Secrétaire Général* a rappelé que la Commission des Finances avait déjà examiné les premières estimations des recettes et des dépenses pour l'exercice 2024 lors de sa 95<sup>ème</sup> session (mars 2023) pour avis préliminaire. Il a expliqué que, pour la première fois depuis de nombreuses années, le Secrétariat avait proposé une augmentation des contributions des États membres. Après sa 95<sup>ème</sup> session, les membres de la Commission des Finances avaient reçu, à leur demande, une note explicative confidentielle présentant une argumentation détaillée de la proposition d'augmentation du budget. Il a rappelé que la forte augmentation de l'inflation avait contraint le Secrétariat à proposer une augmentation de 6% des contributions des États membres, ce qui était

modeste par rapport à l'impact réel de l'inflation sur le budget d'UNIDROIT et aux demandes (plus fréquentes) d'augmentation des contributions des États membres par d'autres organisations internationales.

42. Le Conseil de Direction avait ensuite établi le projet de Budget pour 2024 lors de sa 102<sup>ème</sup> session (mai 2023). Après cette session, le projet de Budget 2024 avait été soumis aux Gouvernements des États membres d'UNIDROIT pour observations. Le Secrétaire Général a noté que les représentants du Canada et des États-Unis avaient soutenu oralement l'augmentation proposée de 6 % lors de la 95<sup>ème</sup> session de la Commission des Finances. Par ailleurs, les Gouvernements colombien et mexicain avaient exprimé par écrit leur soutien à l'augmentation proposée. De plus, plusieurs Gouvernements (France, Portugal et Singapour) avaient indiqué ne pas avoir de commentaires sur la proposition de Budget pour 2024, ce que le Secrétariat avait interprété comme un soutien implicite à l'augmentation proposée des contributions des États membres. Parallèlement, le Gouvernement brésilien avait demandé une prolongation de la suspension de son reclassement dans le Tableau des contributions. Comme par le passé, il était attendu que le Gouvernement argentin soumette une demande similaire. Le Secrétaire Général a indiqué que le Secrétariat comprenait et soutenait la demande de suspension du Gouvernement du Brésil et a précisé qu'il avait été informé entre-temps d'un changement à la baisse du barème de contribution du Brésil à l'Organisation des Nations Unies.

43. Le *représentant de l'Espagne* s'est joint à ses collègues pour adresser ses félicitations au nouveau Président et a félicité le Secrétaire Général pour les excellents documents présentés et la gestion transparente et prudente du budget de l'Institut. Il a fait part du soutien du Gouvernement espagnol à la proposition d'augmentation de 6 % des contributions des États membres et au projet de Budget pour 2024 tel qu'il avait été soumis aux États membres.

44. Le *représentant du Brésil* a remercié le Secrétaire Général pour ses explications, en particulier concernant la demande du Gouvernement brésilien de prolonger la suspension du reclassement dans le Tableau des contributions. Il a noté que le Gouvernement brésilien était très attaché à UNIDROIT et a exprimé son soutien à la proposition d'augmentation du budget de 6%. Il a souligné l'importance de permettre à l'Institut de poursuivre ses activités et a suggéré que le Secrétariat établisse un plan pour une augmentation progressive des contributions des États membres dans les années à venir, afin que les États membres puissent en tenir compte à l'avance.

45. Le *représentant de l'Indonésie* a remercié le Secrétaire Général pour sa mise à jour. Il s'est déclaré favorable à l'augmentation proposée des contributions des États membres, compte tenu de la forte augmentation de l'inflation. Il a indiqué qu'il serait utile que les États membres reçoivent des explications concernant le calcul de leurs nouvelles contributions respectives.

46. La *représentante des États-Unis d'Amérique* pour sa part s'est jointe à ses collègues pour féliciter le Président pour sa nomination. Elle a également félicité le Secrétaire Général et UNIDROIT pour l'adhésion de deux nouveaux États membres et a souligné l'importance d'augmenter le nombre des États membres. Elle a réitéré le soutien du Gouvernement des États-Unis à l'augmentation proposée de 6%, souligné qu'UNIDROIT avait été remarquable dans le maintien d'une politique de croissance nominale zéro dans le passé et reconnu les défis posés par l'inflation significative, qui avait particulièrement affecté les frais de voyage.

47. Le *représentant de la Suisse* a félicité le Président pour sa nomination. Il a souligné le caractère exhaustif et transparent des documents de la réunion. Revenant sur les discussions concernant le point 7 de l'ordre du jour, il a indiqué être très satisfait que les arriérés aient été réduits en 2023 et a noté qu'il était important que les travaux d'UNIDROIT ne soient pas affectés par des arriérés de paiement. Il a ensuite fait remarquer que l'augmentation de 6% était raisonnable, compte tenu de l'inflation élevée et qu'UNIDROIT n'avait pas demandé d'augmentation des contributions des États membres depuis longtemps. Le Gouvernement suisse a donc soutenu l'augmentation proposée.

48. *Le représentant du Royaume-Uni* a félicité le Président pour sa nomination. Il a également félicité le Secrétaire Général et les membres de son personnel pour l'excellente qualité des documents de la réunion. Il a indiqué que le Gouvernement du Royaume-Uni soutenait en principe l'augmentation modeste des contributions des États membres, et a fait remarquer que c'était la première fois depuis plusieurs années qu'une telle augmentation était demandée et que cette hausse était justifiée compte tenu de l'inflation. Il a exprimé l'espérance que le Gouvernement du Royaume-Uni serait bientôt en mesure de confirmer son plein soutien, une fois finalisée la procédure administrative à cet effet.

49. *Le représentant du Japon* a indiqué que le Gouvernement du Japon soutenait le projet de Budget pour l'exercice financier 2024, dont l'augmentation de 6 % des contributions des États membres. Il a remercié le Secrétariat pour son travail intense.

50. *La représentante du Canada* a réitéré le soutien du Gouvernement du Canada au projet de Budget pour 2024.

51. *Le Secrétaire Général* a remercié tous les membres de la Commission des Finances pour leur soutien en faveur de l'augmentation proposée des contributions des États membres. Il a indiqué que le soutien exprimé était particulièrement précieux pour l'organisation, non seulement sur le plan financier mais aussi comme témoignage d'appréciation des activités menées par l'Institut. Il a noté que le Secrétariat était au courant de la procédure en cours au Royaume-Uni et a exprimé sa gratitude pour le soutien apporté, en principe, par les autorités compétentes. En réponse à la demande du Gouvernement indonésien, il a indiqué que l'augmentation pour le Gouvernement indonésien représenterait moins de 2.000 € euros par an. Les nouveaux montants des contributions seraient communiqués par le Secrétariat à tous les États membres après leur adoption par l'Assemblée Générale.

52. *La Commission a approuvé le projet de Budget pour l'exercice 2024 et a demandé qu'un avis positif soit transmis à l'Assemblée Générale lors de sa 82<sup>ème</sup> session (14 décembre 2023).*

**Point n° 9 de l'ordre du jour: Mise à jour sur le système de sécurité sociale appliquée au personnel d'UNIDROIT (C.F. (96) 7)**

53. *Le Président* a attiré l'attention de la Commission sur le document C.F. (96) 7, et a invité Mme Thijssen à présenter ce document.

54. *Mme Thijssen*, Fonctionnaire d'UNIDROIT, a expliqué que le document fournissait à la Commission des Finances une mise à jour sur les développements concernant (i) le système des retraites appliquée au personnel d'UNIDROIT et (ii) le système d'assurance maladie. En ce qui concernait le système des retraites, elle a rappelé que la Commission des Finances, lors de sa 94<sup>ème</sup> session (octobre 2022), avait accepté la proposition du Secrétariat de transférer un montant substantiel des actifs du fonds de pension sur un autre compte bancaire, en vue d'obtenir un taux d'intérêt plus élevé. Lors de sa 95<sup>ème</sup> session (mars 2023), le Secrétariat avait informé la Commission des Finances qu'il avait été décidé d'ouvrir un compte bancaire et des dépôts à terme auprès du Crédit Agricole. Elle était satisfaite de rapporter à la Commission des Finances qu'un montant substantiel d'actifs avait été transféré sur des dépôts à court terme auprès du Crédit Agricole, ce qui avait conduit à une augmentation des taux d'intérêt d'environ 1% à 3,6%. Elle s'est ensuite référée au rapport semestriel du Comité d'administration des fonds (CAF) sur le fonds de pension d'UNIDROIT, et a fait remarquer que les actifs du fonds avaient augmenté pour atteindre 811.318 € à la fin du mois d'août 2023. Elle a expliqué que le seuil d'investissement (900.000 €) devrait être atteint au cours du premier trimestre 2024 et que la Commission des Finances recevrait une proposition d'investissement lors de sa prochaine réunion.

55. En ce qui concernait l'assurance maladie, Mme Thijssen a rappelé que le Secrétariat avait informé la Commission lors de sa 95<sup>ème</sup> session en mars 2023 du mécontentement général des

membres du personnel à l'égard de la police d'assurance AXA, ce qui avait incité le Secrétariat à explorer d'autres options. La Commission avait accepté la proposition du Secrétariat d'assurer le suivi avec Cigna. Elle a indiqué que le Secrétariat avait poursuivi les négociations sur l'offre d'assurance maladie de Cigna, ce qui avait contribué à rendre le plan de Cigna plus attrayant que le plan d'assurance maladie d'AXA. Cigna était également censée être plus facile à utiliser, compte tenu de sa grande expérience en matière de services aux organisations internationales. À la suite d'une réunion avec les membres du personnel concernés, il avait été convenu de passer d'AXA à Cigna. Le nouveau plan d'assurance maladie Cigna était entré en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023.

56. *Le Président a remercié Mme Thijssen pour cette mise à jour et a indiqué qu'il s'agissait d'une excellente nouvelle que de tels progrès avaient été réalisés dans l'intérêt des membres du personnel.*

57. *La Commission a pris note de la mise à jour concernant le système de sécurité sociale appliqué au personnel d'UNIDROIT présentée dans le document F.C. (96) 7, y compris ses Annexes.*

#### **Point n° 10 de l'ordre du jour: Divers**

58. *Le Président a ouvert le débat pour d'autres interventions.*

59. *Le Secrétaire Général a rappelé aux membres de la Commission des Finances que, lors de sa prochaine 82<sup>ème</sup> session, l'Assemblée Générale serait appelée à décider de la composition de la Commission des Finances pour la prochaine période triennale. Il a expliqué que les membres de la Commission des Finances auraient la possibilité de se retirer par écrit s'ils ne souhaitaient plus siéger au sein de la Commission, tout en exprimant l'espoir que cette éventualité ne se produirait pas.*

60. *Le Président a demandé au Secrétaire Général que les documents de la réunion soient distribués aux membres de la Commission des Finances bien avant la tenue de chaque réunion. Le Secrétaire Général s'est excusé pour la soumission tardive de certains documents et s'est engagé à envoyer les documents plus tôt avant la prochaine réunion.*

61. *En l'absence d'autres points à examiner, le Président a remercié tous les participants à la réunion et a clôturé la session.*

**ANNEXE I****LISTE DES PARTICIPANTS**

Mme Eva DA SILVA	Allemagne
Mme Marilena WIRZ	
S.E. Monsieur l’Ambassadeur Renato MOSCA DE SOUZA	Brésil
M. André COLLINS CAMPEDELLI	
Mme Manon DOSTIE ( <i>distanciel</i> )	Canada
Mme HU Rui	République populaire de Chine
M. Arnaud FORMIGUERA VILA	Espagne
Mme Dionandrea SHORTS	États-Unis d’Amérique
M. Armen SHAKARYAN	Fédération de Russie
Mme Stéphanie FELIX ( <i>distanciel</i> )	France
M, Purna Cita NUGRAHA	Indonésie
Mme Erma RHEINDRAYANI	
M. Fabio GIUDICE	Italie
M. Masamichi YAMASHITA	Japon
M. Ian Thompson ( <i>distanciel</i> )	Royaume-Uni
M. Simon TZOURBAKIS	Suisse

**Secrétariat d’UNIDROIT**

M. Ignacio TIRADO	Secrétaire Général
Mme Anna VENEZIANO	Secrétaire Générale adjointe
Mme Myrte THIJSSEN	Fonctionnaire

**ANNEXE II****ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la session
2. Nomination du Président de la Commission des Finances (C.F. (96) 1)
3. Adoption de l'ordre du jour (C.F. (96) 1)
4. Modifications définitives du Budget et des Comptes pour l'exercice financier 2022 (C.F. (96) 2 et Comptes 2022)
5. Ajustements au Budget de l'exercice financier 2023 (C.F. (96) 3)
6. Informations sur les contributions extrabudgétaires reçues en 2023 et sur leur utilisation pour les activités et projets de l'Institut (C.F. (96) 4)
7. Arriérés de contributions des États membres (C.F. (96) 5)
8. Projet de Budget 2024 et observations soumises par les États membres (C.F. (96) 6)
9. Mise à jour sur le système de sécurité sociale appliqué au personnel d'UNIDROIT (C.F. (96) 7)
10. Divers